

Le comité consultatif de normalisation

Jeannot Blanchet explique le fonctionnement du *Standards advisory council* (SAC).

En 1997 l'IASB crée le «Strategy Working Party» qui doit proposer une réorganisation permettant à l'IASB de faire face aux évolutions futures de l'environnement. Les travaux de ce groupe intitulés «Shaping IASB for the Future» confirment que l'IASB a un rôle très important à jouer pour la globalisation des principes comptables mais que sa structure (créée en 1973) n'est plus adaptée. Des moyens importants doivent être mis à disposition si l'IASB veut devenir le normalisateur mondial. Le 24 mai 2000, les membres de l'IASB approuvent les nouveaux statuts correspondant à la nouvelle organisation qui devient effective le 1^{er} avril 2001.

NAISSANCE D'UNE FONDATION

L'IASB devient une fondation (selon un système proche de l'organisation du FAF/FASB¹ aux Etats-Unis) gouvernée par 19 *trustees*². Les *trustees* ont notamment la responsabilité de nommer les membres du Conseil³ (*Board*) et du Comité consultatif de normalisation⁴ (*Standards advisory council*). Le SAC est un élément clé de la nouvelle structure, car il doit permettre au Conseil, qui est indépendant, de ne pas être isolé des autres acteurs. En effet, le SAC défini à l'Article 42 des statuts «constitue une tribune à laquelle participent les organismes et particuliers ayant un intérêt pour l'information financière internationale et provenant d'origines géographiques et professionnelles diverses, dans le but : a) de conseiller le Conseil sur les décisions relatives à l'ordre du jour, et aux priorités des travaux, b) d'informer le Conseil des points de vue des organismes et des particuliers siégeant au comité

consultatif sur les principaux projets de normalisation, et c) de conseiller le Conseil ou les *trustees* dans les autres domaines.»

MULTIPLIER LES POINTS DE VUE

Le premier comité, composé de 49 membres et de 3 observateurs – la Commission européenne, la Security exchange commission (régulateur américain) et le Financial Services Agency (régulateur japonais) – a été nommé par les *trustees* en juin 2001. Ce comité est composé de cadres financiers des plus grandes entreprises mondiales, d'analystes financiers et de professeurs réputés, de régulateurs, de normalisateurs, et d'associés des grandes firmes d'audit. Ils viennent des 5 continents, de 29 pays et de 5 organisations internationales. La première réunion qui a eu lieu à Londres les 23 et 24 juillet 2001 a été principalement consacrée au programme de travail de l'IASB. Trois à quatre réunions sont prévues par an.

APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE

Il est difficile de dire, aujourd'hui, si l'IASB et le SAC atteindront les objectifs ambitieux qui leur ont été fixés. Le SAC a besoin d'un temps de «rodage», car c'est un groupe important qui doit apprendre à travailler ensemble et avec l'IASB. Mais on ne peut qu'être optimiste, car les critères de compétence et de qualité personnelle utilisés par les *trustees* pour sélectionner les membres du comité laissent à penser que le SAC sera à même de «conseiller» pleinement, utilement et de façon pertinente les membres de l'IASB. ■



JEANNOT
BLANCHET

Membre du SAC
(Standards advisory
council)

Managing partner
Andersen's Global
Professional
Standards Group

Global managing
partner of Andersen
IAS 2005 initiative

¹ FAF : Financial accounting foundation. FASB : Financial accounting standards boards.

² Les *trustees* sont en charge du gouvernement de la fondation, c'est-à-dire qu'ils ont tous les pouvoirs à l'exception des questions de normalisation.

³ Le comité consultatif de normalisation est la traduction retenue dans la traduction française des Statuts (Constitution) de l'IASB.

⁴ Cf note 2.